



Institut
du Travail
Social

Projet d'établissement

Institut du Travail Social
2009

Sommaire

Introduction	3
Le mot du directeur	4
1. Identité et mission	5
A. Historique de l'établissement	5
B. L'inscription associative	6
C. Missions et lecture des missions	6
D. Les valeurs de l'ITS	7
E. Les repères déontologiques	7
1. Un cadre respectueux de l'équité	7
2. La confidentialité de l'information et de son traitement	7
2. Activités développées	9
A. Présentation des domaines d'activité	9
1. Une organisation en pôles d'activité de formation	9
2. Typologie des parcours d'accompagnement et de formation	10
B. La prise en compte de l'individualisation des parcours	14
1. L'individuel et le collectif dans l'accompagnement	14
2. Associer les différentes temporalités coexistant dans la formation	14
3. L'articulation entre les différents métiers	14
4. La prise en compte au niveau organisationnel	15
C. Le travail de veille au sein de l'ITS	15
1. Les différents niveaux de veille	15
2. La mise en œuvre du travail de veille	16
3. Les besoins et l'évolution des besoins	16
D. La place des usagers	16
1. Les droits des usagers :	17
2. L'évaluation des compétences :	17
3. Les sanctions :	17
4. Les instances de régulation :	17
E. Références théoriques et pédagogiques	18
1. Garantir le pluralisme des références et des approches pédagogiques	18
2. Les orientations pédagogiques de l'établissement	18
3. La conduite d'une réflexion sur les pratiques de formation	18
4. Nouvelles modalités pédagogiques	19

3. Inscription dans l'environnement	21
A. L'environnement associatif	21
1. Les liens avec le LERFAS	22
2. Les liens entretenus avec ATEC CIBC Touraine	22
3. Les liens avec les services transversaux de l'association	22
B. L'ITS en tant que lieu ressource	23
1. Ressource d'information, mise en relation	23
2. Un lieu de production de connaissances	23
C. Les relations de coopération et la politique partenariale	23
1. Le bassin d'activité de l'ITS	23
2. La place de l'ITS dans les réseaux	24
3. La politique partenariale de l'ITS	24
D. L'inscription au niveau international et européen	24
E. La communication externe	25
F. La responsabilité environnementale de l'ITS	25
4. L'organisation institutionnelle	27
A. Les modalités hiérarchiques et fonctionnelles	27
1. L'organigramme de l'ITS	27
2. Les rôles et fonctions	27
3. Le travail d'équipe	28
B. La gestion des ressources humaines	28
1. La mise en œuvre de l'entretien annuel	29
2. La formation continue des professionnels	29
3. La place des vacataires	29
4. L'intégration des nouveaux professionnels	29
C. La communication interne	30
D. La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la qualité au sein de l'ITS	30
E. Les moyens techniques et logistiques	30
1. La gestion financière	30
2. La gestion administrative	31
3. Le service économat	31
4. Le service informatique	31

Le présent projet d'établissement est le fruit d'une démarche volontariste conduite par l'Association de Touraine Éducation Culture (ATEC), qui a associé la construction du projet associatif et sa déclinaison dans les projets du CIBC, de l'ITS, et du LERFAS.

Affirmant l'identité et les valeurs de l'ATEC, le projet associatif est ainsi complété par des documents formalisant les finalités, le cadre d'intervention et les orientations des établissements incarnant ce projet.

Les projets d'établissement ont fait l'objet d'une élaboration collective au niveau :

- **Du dispositif associatif** : l'équipe de direction de l'association, associée à des administrateurs et à des cadres hiérarchiques ont défini des repères transversaux garantissant la cohérence des travaux.
- **De l'équipe professionnelle de la structure** : l'ensemble des professionnels ont été associés aux travaux dans le cadre de groupes de réflexion thématiques.

Le mot du directeur général

L'Histoire de notre institution qui s'étale sur près de soixante années aura connu depuis l'an 2000 l'accélération liée aux nouvelles politiques publiques, aux effets de la décentralisation et à la réforme des modalités d'accès à la certification.

Cela se traduit -tant en termes d'évolution de nos méthodes pédagogiques que dans nos modes d'organisation- par une mutation profonde de notre fonctionnement institutionnel.

Ce moment de notre histoire nous amène à penser ensemble les projets des différents établissements de l'ATEC afin de nous projeter dans l'avenir avec les outils d'anticipation que nous nous proposons de nous donner en élaborant ces projets.

Ceux-ci constitueront le fil rouge qui doit guider notre action dans les années à venir. Ils ne sont pas gravés dans le marbre puisque susceptibles d'évolutions ultérieures. Mais ils sont la base à partir de laquelle nous pouvons collectivement travailler au service de nos étudiants et stagiaires dans le cadre de la mission que nous nous sommes donnée.

Laurent Gaud

1. Identité et mission

A. Historique de l'établissement

L'Institut du Travail Social, alors École d'Éducatrice, est le premier établissement créé par l'ATEC, en 1951.

L'ouverture de l'établissement s'inscrit dans le cadre du développement en France du groupe d'écoles AMCE (Assistants Monitrices Catholiques de l'Enfance). Issues du courant pédagogique Cœur Vaillant fondé avant-guerre, ces écoles assurent la formation des cadres du mouvement et sont fondées sous l'égide de congrégations. À leur création, l'association comme l'école sont le fruit d'un engagement militant.

Tout au long de cette première période courant jusqu'à 1970, l'association comme l'école sont fortement liées à la congrégation de la Bretèche, l'œuvre disposant de deux membres de droit au conseil d'administration et les religieuses étant très investies dans la gestion de l'établissement.

Suite à l'homologation des diplômes en 1960, puis à la création en 1967 des diplômes d'État, de nouvelles exigences de qualification s'imposent aux centres de formation, entraînant une professionnalisation des formateurs et dirigeants. Cette transition marque le retrait des religieuses et est suivie d'une période de croissance importante des effectifs en formation : de 20 à 30 pendant la première décennie, ils passent à près de 100 suite à l'homologation, avant d'approcher les 500 en 1972.

À cette époque l'établissement s'appelle l'Institut de Formation aux Carrières Éducatives et Sociales, et comprend trois filières : une école d'éducateurs, de moniteurs et de jardinières éducatrices.

Depuis lors, l'ITS a étendu son offre de formation, et accueille désormais plus de 2500 étudiants et stagiaires sur plusieurs sites en région Centre. Il met en œuvre des formations de niveau V à I, dont certaines en lien avec des formations universitaires permettant une insertion professionnelle immédiate ou une évolution dans le projet professionnel. L'ITS réalise par ailleurs des interventions à la demande des associations et services en direction des salariés.

B. L'inscription associative

L'ITS intervient dans le cadre de la commande publique en affirmant son identité d'acteur privé autonome à but non lucratif.

L'appartenance à une association constitue en effet un élément important de l'identité de l'établissement. Inscrivant son action dans les finalités et valeurs du projet associatif, l'institut rend compte de son action à l'ATEC.

Ce statut lui confère autonomie, distanciation, marge de choix mais aussi responsabilité.

C. Missions et lecture des missions

L'établissement inscrit son action dans le cadre de la réglementation régissant la formation qualifiante et la délivrance des diplômes d'état, ainsi que dans le droit général de la formation tout au long de la vie.

L'institut est aujourd'hui confronté à une double évolution du cadre réglementaire régissant son activité : une augmentation du niveau d'exigence et l'émergence du droit individuel à la formation.

De plus en plus précise et évolutive, la commande publique implique un travail de veille et d'appropriation continue des changements.

L'individualisation des parcours de formation faisant suite à la réforme des diplômes entraîne leur parcellisation, remettant en cause des fonctionnements fondés sur des filières bien identifiées suivies par des collectifs d'usagers.

Face à une commande de plus en plus prescriptive, l'établissement ne se limite pas à la transmission d'un savoir opératoire, mais s'attache à communiquer une culture professionnelle et des valeurs.

Si l'ITS est tenu de s'adapter à l'évolution de ses missions, cette évolution s'intègre dans un objectif de développement maîtrisé, prenant en compte les repères suivants :

- **Un travail de veille :** il s'agit d'anticiper et prévoir les évolutions afin d'être à même de se les approprier et de les prendre en compte en gardant son identité.
- **Une lisibilité des stratégies retenues :** communiquer auprès des salariés les éléments de compréhension des évolutions du projet d'établissement.
- **Une identification des limites au développement d'activité :** pour être maîtrisé, ce développement doit s'accompagner d'une réflexion en termes de pertinence et de contraintes.

D. Les valeurs de l'ITS

L'Institut s'attache à mettre en œuvre les valeurs de l'ATEC, structurées autour des trois principes identifiés par le projet associatif :

- l'affirmation de sa mission d'utilité sociale et d'intérêt général,
- la promotion de la personne par la formation et l'accompagnement professionnel,
- l'attachement à une culture professionnelle ouverte favorisant les questionnements.

L'établissement accorde à ce titre une grande importance à la qualité du lien social, au service rendu ainsi qu'à la reconnaissance des compétences des individus et leur capacité à réaliser leurs potentialités.

L'Institut est par ailleurs attentif, à travers son organisation et ses professionnels, à proposer un accueil et un accompagnement bienveillant. Cet environnement véhicule des valeurs et des repères dont les personnes en formation pourront se saisir dans l'accompagnement des usagers du secteur social, médico-social et de l'animation.

Ces valeurs et engagements traduisent aujourd'hui le « supplément d'âme » : la considération à l'égard des personnes en formation et l'importance accordée au « vivre ensemble ».

E. Les repères déontologiques

L'intervention de l'établissement et de chacun des professionnels qui l'animent est encadrée par des repères déontologiques garantissant le respect des valeurs de l'association et de l'Institut.

1. Un cadre respectueux de l'équité

Soucieux de la place des usagers, les professionnels sont attentifs à la qualité d'accueil des personnes.

Toute personne depuis son inscription à l'ITS est reconnue comme usager, l'Institut étant à ce titre particulièrement vigilant au respect de ses droits. Il s'engage à assurer une équité de traitement et à favoriser l'expression de l'utilisateur pour toute question le concernant.

2. La confidentialité de l'information et de son traitement

→ ayant trait aux établissements et services

Un grand nombre d'informations portant sur les établissements du secteur transitent au sein de l'ITS. L'Institut veille au respect de la confidentialité de ces informations, en sensibilisant à la fois les professionnels et les personnes en formation. Les formateurs

conduisant une analyse collective des observations réalisées en stage sont particulièrement vigilants au respect de ce principe.

Cela n'exonère cependant pas les professionnels de la transmission d'informations préoccupantes à la direction pour d'éventuelles suites à donner.

→ ayant trait aux usagers de l'ITS

L'ITS est vigilant quant à la diffusion d'informations relatives aux usagers et aux conditions de conservation des données personnelles, notamment sur la base informatique, dans le strict respect des recommandations de la CNIL.

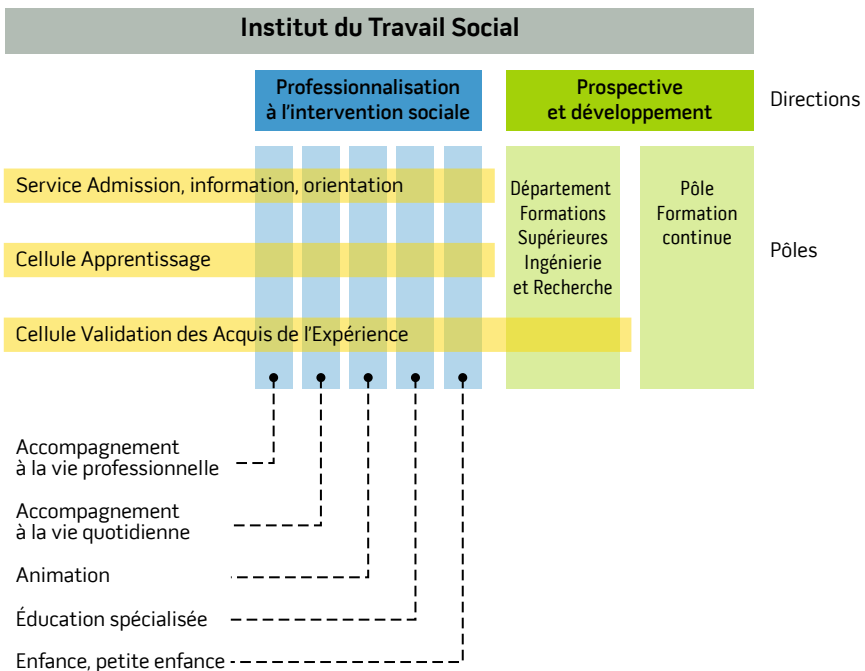
2. Activités développées

A. Présentation des domaines d'activité

L'ITS offre un large éventail de formations de niveau V à niveau I répondant aux besoins du secteur de l'action sociale et de l'animation.

1. Une organisation en pôles d'activité de formation

L'ITS est structuré en deux directions associées à deux cellules et un service transversal.



- **Direction Prospective et développement** : Elle comprend les formations des cadres ainsi que les formations proposées au sein de du pôle formation continue. Ce pôle développe une offre de formation continue, de professionnalisation et de développement des compétences sur site ou au sein de l'ITS. Elle assure une fonction de recherche et développement dans la création de formations nouvelles, en lien avec les pôles de formation. Le pôle formation supérieure ingénierie et recherche propose quant à lui des formations de niveau I et II.
- **Direction Professionnalisation à l'intervention sociale** : Elle comprend des formations de niveau V à III.
- Deux cellules transversales (Apprentissage et VAE) et un service spécifique information orientation admission viennent compléter ce dispositif de formation. Ce sont des entités techniques d'appui aux différents pôles.
- **Le service admission information orientation (SAIO)** : il informe, oriente les candidats potentiels, et met en œuvre les modalités d'admission pour les entrées en formation relevant des pôles de professionnalisation à l'intervention sociale.
- **La cellule Apprentissage** : Depuis 2000, l'ITS a ouvert plusieurs filières de formations à la voie de l'apprentissage, dans lesquelles l'employeur est partie prenante de la formation, dans un partenariat effectif avec le centre de formation. La cellule a vocation à se transformer en établissement, ATEC Alternance, dans le cadre de la création d'un CFA régional.
- **La cellule Validation des acquis de l'expérience (VAE)** : La VAE permet, au même titre que la formation initiale, la formation continue, et l'apprentissage, d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou tout titre à finalité professionnelle, enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

2. Typologie des parcours d'accompagnement et de formation

La réforme des diplômes a conduit à une multiplication des voies de formation et d'accès à la certification. La typologie des parcours de formation s'est donc complexifiée, et ne se traduit plus par la distinction initiale/continue.

Deux dimensions peuvent être identifiées : les voies d'accès et la nature des formations.

→ Les voies d'accès

Différentes voies d'accès à la formation ou à la certification peuvent être distinguées :

- la voie directe : accès à la qualification sans exercer d'emploi,
- la situation d'emploi : accès à la qualification en exerçant un emploi,
- l'apprentissage,
- la VAE.

→ La nature des formations

Une formation peut être certifiante, qualifiante ou professionnalisante.

- **Formation certifiante (« C »)** : une formation certifiante doit, d'une part permettre aux bénéficiaires d'acquérir des savoirs, d'autre part des savoir-faire reconnus nationalement : diplômes, titres professionnels du ministère de l'emploi et titre homologué détenu par les établissements privés et publics, CQP (Certificat de qualification professionnelle).
- **Formation qualifiante (« Q »)** : actions de formation ayant pour finalité la maîtrise d'un certain nombre de compétences et de connaissances nécessaires pour exercer un métier. L'apprenant est, à la sortie de sa formation, qualifié pour son métier.
- **Formation de perfectionnement (« P »)** : elle doit permettre aux bénéficiaires possédant une expérience dans le secteur professionnel ou des aptitudes transférables dans ce secteur, d'acquérir des compétences complémentaires recherchées pour un accès ou un retour rapide à l'emploi identifié.

Par ailleurs, les formations peuvent être suivies en temps plein ou parcours aménagé, qui comprend les dispenses de droit, les allègements, le post-jury VAE et le post-jury DE.

Offre de formation 2009

	Pôle	Niv.	Formation	Voie de formation ou d'accès à la formation ou à la certification				Nature
				Apprentissage	Situation d'emploi	Voie Directe	VAE	
Professionnalisation à l'intervention sociale	Accompagnement à la vie professionnelle	IV	Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Économique (ETAIE)		■			C
		III	Éducateur technique spécialisé (DEETS)	■	■	■	■	C
		IV	Moniteur d'atelier 2 ^e classe (MA)		■	■		C
	Accompagnement à la vie quotidienne	V	Aide Médico-Psychologique (DEAMP)		■	■	■	C
		V	Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)		■	■	■	C
		V	Employé Familial Polyvalent (EFP)		■	■		C
	Animation	IV	Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)		■	■	■	C
		III	Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS)		■	■		C
	Éducation spécialisée	III	Educateur spécialisé (DEES)	■	■	■	■	C
		IV	Moniteur éducateur (DEME)	■	■	■	■	C
	Enfance, petite enfance	V	Assistant Familial (DEAF)		■	■	■	C
		III	Éducateur de jeunes enfants (DEEJE)	■	■	■	■	C

Offre de formation 2009

	Pôle	Niv.	Formation	Voie de formation ou d'accès à la formation ou à la certification				Nature
				Apprentissage	Situation d'emploi	Voie Directe	VAE	
Prospective et développement	Formation continue	-	Formateur de terrain		■			Q
		-	Maître d'apprentissage		■			Q
		-	Tuteur référent		■			Q
		V	Assistant de vie			■		Q
		-	Maîtresse de maison, Surveillant de nuit		■			Q
		-	Formations Inter		■			P
		-	Formations Intra		■			P
	Formation supérieure et recherche	I	Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS)		■	■	■	C
		I	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES)		■	■	■	C
		II	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)		■	■	■	C

Ce tableau est susceptible d'évoluer.

B. La prise en compte de l'individualisation des parcours

La fragmentation des parcours de formation rendue possible par les réformes des diplômes questionne à la fois les options pédagogiques de l'établissement et les modalités d'organisation, et ce de manière constante.

1. L'individuel et le collectif dans l'accompagnement

La valorisation de la dimension collective de la formation : l'ITS affirme son attachement à l'individualisation des parcours de formation dans une dynamique collective. Le cadre collectif de la formation constitue en effet un support pédagogique auquel l'ITS accorde une grande importance. Ce collectif ne s'oppose pas à l'individuel : il constitue un environnement soutenant et moteur pour les personnes en formation.

Il appartient donc aux professionnels de rechercher, dans le cadre des parcours aménagés, la pertinence des formes de regroupement par qualification, par domaine de formation ou regroupements transversaux.

2. Associer les différentes temporalités coexistant dans la formation

La temporalité des formations intègre les questions de durée de formation et d'organisation du temps de formation.

La formation ne se réduit pas à l'acquisition de domaines de compétences. La temporalité de la formation doit à ce titre permettre la maturation du processus formatif nécessaire à la professionnalisation attendue.

L'établissement est aussi attentif à prendre en considération les contraintes et attentes propres des usagers, et notamment les implications des prises en charge financières des formations.

3. L'articulation entre les différents métiers

La transmission d'une identité et d'une culture professionnelle associée à un métier constitue l'une des finalités de l'établissement. Aussi l'institut s'attache-t-il à valoriser la singularité et les spécificités de chaque profession dans le cadre des formations.

Pour autant, les transversalités sont fécondes et sont favorisées par l'existence de domaines de formation communs à plusieurs qualifications. Ces mutualisations permettent aux usagers de mieux appréhender le rôle des autres professions à l'œuvre dans l'action sociale, et de faciliter leur intégration ultérieure dans un travail d'équipe.

4. La prise en compte au niveau organisationnel

L'organisation et le développement des parcours aménagés ont un impact direct sur l'activité des professionnels (formateurs, secrétariats, services généraux), nécessitant une étroite coordination entre les différents acteurs à l'œuvre.

C. Le travail de veille au sein de l'ITS

Le travail de veille revêt une importance particulière dans le contexte actuel d'évolution du secteur social, médico-social, de l'animation, de la formation et plus largement du cadre réglementaire.

Au-delà de la mise en conformité, la fonction de veille doit cependant être associée à un travail d'interrogation des évolutions permettant d'en élaborer une lecture critique. Elle constitue à ce titre un moyen de ne pas subir les évolutions, d'anticiper les adaptations nécessaires et d'affirmer l'identité institutionnelle.

1. Les différents niveaux de veille

Le travail de veille concerne l'ensemble des champs d'activité de l'établissement : services techniques, administratifs et formation.

Quatre niveaux peuvent être distingués : la veille institutionnelle, professionnelle, pédagogique, et la veille portant sur la qualité d'accueil.

- **La veille institutionnelle** : La veille institutionnelle porte sur la place de l'ITS dans l'évolution du droit de la formation et plus largement dans le champ de l'intervention sociale.
- **La veille professionnelle** : Centrée sur les métiers, elle concerne l'évolution des pratiques professionnelles. Il importe pour les formateurs de rester en prise avec la vie des établissements et d'être attentifs au développement des nouveaux modèles d'action.
- **La veille pédagogique** : L'introduction des référentiels de compétence constitue un tournant, tant au niveau du positionnement des professions concernées que des pratiques de formation. Attaché à une pédagogie centrée sur la personne, s'appuyant pour les métiers de l'intervention sur un modèle clinique, l'ITS cherche à développer une pédagogie prenant en compte cette double dimension.
- **La veille sur les conditions de l'accueil** : Les différentes modalités de formation doivent s'accompagner de la mise en œuvre des moyens adaptés garantissant la qualité de l'accueil.

2. La mise en œuvre du travail de veille

Une responsabilité individuelle associée à une réflexion collective: Le travail de veille est constitutif de la fonction de formateur et relève d'une responsabilité individuelle. Pour autant, une dimension collective est indispensable pour élaborer une position commune.

Le travail de veille ne peut pas être conduit uniquement en interne, et doit être associé à des apports extérieurs.

3. Les besoins et l'évolution des besoins

Il importe de distinguer les différents types de besoins : ceux des usagers, des employeurs, et de la région.

- **Une évolution des besoins en compétences:** Les structures du secteur sont marquées par des problématiques de plus en plus prégnantes et transversales, auxquelles l'ITS doit préparer les usagers, à l'instar :
 - de la violence,
 - de l'inter culturalité,
 - du travail en réseau et de développement de partenariats,
 - de l'évaluation,
 - des fonctions de coordination au sein des équipes éducatives.

L'ITS s'attache à intégrer en continu ces problématiques à ses activités.

- **Une évolution des besoins tels qu'exprimés dans la commande publique:** Cette commande concerne notamment le nombre de professionnels à qualifier, les modalités pédagogiques, ainsi que l'organisation territoriale.
- **L'évolution des besoins des employeurs:** Les évolutions portent en premier lieu sur les types de qualification, l'évolution des profils de carrière, ainsi que sur la mise en œuvre de politiques de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

D. La place des usagers

Chaque année, l'ITS accompagne environ 2500 personnes. Il s'agit d'un public très divers en termes :

- d'âge et de parcours : certains usagers intègrent l'ITS dans le cadre de leur formation initiale tandis que d'autres disposent déjà d'une expérience professionnelle, dans le secteur social et médico-social ou autre,
- de statuts : étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, en préqualification...

- de financement de formation : si certains usagers bénéficient d'un financement de la formation par leur employeur ou un organisme collecteur, d'autres s'autofinancent,
- de niveau de formation : V à I.

Si cette diversité permet de nourrir les échanges entre les différents publics en formation, elle constitue aussi un défi dans la mesure où il s'agit de répondre à des attentes hétérogènes.

1. Les droits des usagers :

L'ITS s'engage à délivrer un accompagnement de qualité et à respecter les droits des usagers, qui comprennent notamment les droits :

- d'information,
- de participation au fonctionnement de l'établissement dans le cadre des Comités Techniques et Pédagogiques ou du Conseil de Perfectionnement,
- de représentation et d'expression,
- d'association.

2. L'évaluation des compétences :

L'ITS a pour mission d'évaluer les compétences acquises par les personnes en formation. La réforme des diplômes entraîne une évolution des modes d'évaluation ; cela renforce la nécessité d'en clarifier les modalités et critères, de les expliciter et de produire du sens. Par ailleurs, il importe de prendre en considération non seulement les savoirs mais aussi attitudes et comportements au sein de l'établissement comme sur les sites qualifiants.

3. Les sanctions :

Afin de garantir un cadre de travail et d'étude de qualité, il est prévu, si nécessaire, de recourir à des sanctions. Des modalités d'application des sanctions sont définies à ce sujet dans le document règlement intérieur applicables aux usagers de l'ITS ainsi que dans les différentes conventions et documents annexes des formations.

4. Les instances de régulation :

Les personnes en formation en désaccord avec une décision pédagogique peuvent bénéficier de différentes instances de régulation (commission régulation, commission recours).

E. Références théoriques et pédagogiques

Les références théoriques et pédagogiques à l'œuvre au sein de l'ITS font l'objet de repères internes garantissant pluralisme et cohérence dans le positionnement des formateurs.

1. Garantir le pluralisme des références et des approches pédagogiques

L'approche de l'ITS est historiquement marquée par la psychologie et la psychanalyse. L'institut s'attache aujourd'hui à actualiser et diversifier ses références théoriques selon les besoins propres à chaque formation, en utilisant des grilles de lecture plurielles des interventions en lien avec les exigences posées par les réformes des diplômes.

L'établissement veille à cet égard au développement d'un esprit critique chez les personnes en formation, l'objet étant de les « former » et non de les « formater ».

Le pluralisme des approches est notamment garanti par la diversité des intervenants internes comme externes ainsi que par les ressources pédagogiques.

2. Les orientations pédagogiques de l'établissement

L'établissement est attaché à des orientations pédagogiques valorisant :

- **La participation des usagers dans le cadre d'une pédagogie active :** Il s'agit de garantir les modalités pédagogiques qui permettront la participation des usagers, en favorisant la mutualisation de savoirs, la co-formation par les pairs et la réciprocité éducative.
- **Un équilibre entre les différents types d'intervention :** L'établissement s'attache à équilibrer les différents types d'intervention : témoignages de professionnels, interventions magistrales, travaux dirigés et recherches, permettant une conceptualisation et une réflexion sur l'action.
- **L'individualisation de l'accompagnement :** Les usagers bénéficient d'un accompagnement individualisé, notamment dans les situations nécessitant un soutien renforcé.

3. La conduite d'une réflexion sur les pratiques de formation

La cohérence et l'évolution des approches pédagogiques mises en œuvre au sein de l'institut nécessitent de susciter et entretenir une réflexion et un questionnement continu sur l'activité de formation.

- **Capitaliser et partager l'expérience :** Au-delà de l'activité de formation, être formateur à l'ITS implique de contribuer à la réflexion institutionnelle sur les pratiques de formation et leur évolution, en inscrivant son action dans un travail d'équipe.

L'ensemble des contenus pédagogiques élaborés dans le cadre des formations conduites au sein de l'ITS appartiennent à l'établissement, et sont déposés, afin d'être accessibles sous la forme d'une base de connaissance unique accessible aux professionnels de l'ensemble des filières.

- **Associer recherche et formation :** L'activité de recherche permet d'irriguer et enrichir les contenus de formation, il importe à ce titre de mobiliser des moyens afin de permettre aux formateurs de conduire ces travaux.

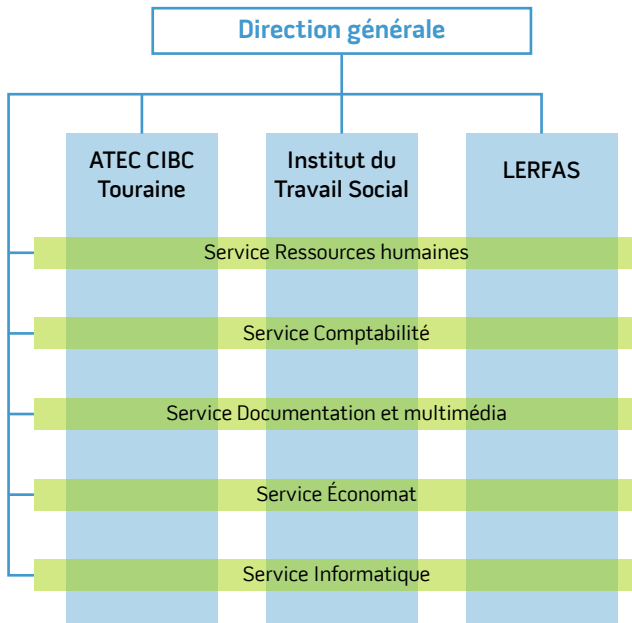
4. Nouvelles modalités pédagogiques

L'ITS est ouvert aux nouvelles modalités pédagogiques, à l'instar de la formation ouverte à distance, qui fait partie des priorités du conseil régional du Centre.

3. Inscription dans l'environnement

A. L'environnement associatif

L'ITS est intégré au dispositif associatif qui, sous la responsabilité du directeur général compte trois établissements disposant de cinq services transversaux :



1. Les liens avec le LERFAS

Le LERFAS conduit des travaux d'étude, d'évaluation et de recherche pour le compte de collectivités territoriales, de services de l'État ou encore d'associations du secteur social et médico-social, en réponse à des appels d'offres ou à des demandes d'études.

Le laboratoire est depuis son origine en relations étroites avec l'ITS. Il intervient au niveau des formations supérieures de l'institut, conduit des études de besoin dans le cadre de l'ouverture de nouvelles formations et assure le pilotage du pôle ressource P3R.

Par ailleurs, le directeur du LERFAS est chef de projet d'une formation DFSIR.

2. Les liens entretenus avec ATEC CIBC Touraine

Labellisé CIBC en 2008, l'établissement intervient dans la réalisation de bilans de compétences, dans l'accompagnement à la recherche d'emploi, mais aussi sur des missions de conseil auprès notamment d'organisations du secteur social et médico-social. Le CIBC est organisé en trois pôles :

- Trajectoires et mobilités professionnelles,
- Conseil en gestion des ressources humaines et organisation,
- Aide à l'intégration socio-professionnelle.

Des professionnels du centre de bilan participent à des activités de l'ITS (service admission et VAE). Le pôle formation continue et le CIBC disposent de champs d'intervention communs, ouvrant des possibilités de collaboration.

3. Les liens avec les services transversaux de l'association

Cinq services transversaux interviennent au sein du dispositif associatif et contribuent à la mise en œuvre de des projets d'établissement :

- Comptabilité,
- Documentation et multimédia,
- Économat,
- Informatique,
- Ressources humaines.

S'ils représentent des ressources au service de chacune des structures, ils sont aussi garants du respect du cadre légal et associatif.

B. L'ITS en tant que lieu ressource

L'institut a vocation à constituer un lieu ressource en termes d'information et d'échanges pour son environnement.

1. Ressource d'information, mise en relation

L'institut s'attache à représenter un espace de centralisation et de diffusion de l'information.

Le centre de documentation représente à cet égard un élément important du dispositif de l'ITS. Accessible aux professionnels de l'association, aux usagers de l'institut, ainsi qu'à des acteurs externes, (universitaires notamment), le centre entretient un fond riche et actualisé comprenant livres, revues et mémoires.

Les journées professionnelles, les conférences organisées par l'établissement et auxquelles il contribue sont autant d'évènements permettant le partage sur l'action sociale, ouverts aux professionnels du secteur.

Le site internet constitue lui aussi un espace ressource ouvert sur l'extérieur, via notamment la base documentaire et des informations sur les formations ainsi que des renseignements pratiques.

Cette ouverture se traduit enfin par l'organisation au sein de l'ITS de manifestations associant professionnels et usagers du secteur (ex. : Handi'Art, Euromet...).

2. Un lieu de production de connaissances

Espace ressource, l'ITS est aussi un lieu de production de savoir. Intervenant au sein de comités scientifiques (P3R, COPES), il contribue à la valorisation de travaux.

Plus largement, l'établissement a pour ambition de participer au débat public, en s'en nourrissant et en y contribuant. Ces initiatives favorisent l'ouverture de l'ITS sur l'extérieur et contribuent à la qualité de la dynamique institutionnelle.

C. Les relations de coopération et la politique partenariale

1. Le bassin d'activité de l'ITS

L'ITS a vocation à être un acteur repéré sur le territoire régional, tout en intervenant en fonction des demandes et des besoins sur le territoire national.

2. La place de l'ITS dans les réseaux

L'ITS est acteur des réflexions conduites au sein des réseaux nationaux (UNAFORIS et AFORTS). Il s'agit pour l'établissement de peser dans les débats publics, de faire connaître et valoir l'importance des formations et de la qualification professionnelle

La direction veille à responsabiliser les professionnels dans les fonctions de représentation et dans la participation à des groupes techniques. Ces contributions sont mises en commun et participent de la dynamique interne.

3. La politique partenariale de l'ITS

Les partenariats sont indispensables à l'activité de l'ITS, et contribuent de façon importante à la mise en œuvre de son projet. La politique partenariale de l'ITS est guidée par une attention vis-à-vis des attentes et objectifs de chacun des partenaires, tout en restant vigilant sur les valeurs et orientations de l'institut.

Les principaux partenaires de l'ITS aujourd'hui :

- **Les acteurs de la formation :** centres de formation, université, les OPCA. Les liens avec les centres de formation présents sur le territoire s'inscrivent dans une tension entre partenariat et concurrence. Le développement de liens avec l'université constitue un enjeu fort en termes de reconnaissance de la valeur des métiers en travail social et des diplômes délivrés. Il s'agit néanmoins de veiller à ce que les spécificités de la formation professionnelle en institut de formation soient reconnues.
- **Les acteurs de l'emploi :** Pôle Emploi, missions locales. Les liens avec les acteurs de l'emploi sont aujourd'hui en développement. L'ITS veille à développer la connaissance réciproque avec ces partenaires.
- **Les collectivités territoriales :** conseil régional, conseils généraux, communes. L'ITS participe aux groupes de travail mis en place par le conseil régional du Centre, et a notamment contribué à la définition du PRDF. Il participe par ailleurs à la mise en œuvre de projets en réponse à la commande de conseils généraux.
- **Les acteurs de l'action sociale :** associations, terrains professionnels, MDPH... Parties prenantes de la certification, les terrains professionnels sont aujourd'hui des partenaires important dans le cadre des formations.

D. L'inscription au niveau international et européen

L'établissement envisage le cadre européen, et plus largement international à plusieurs niveaux :

- **Afin d'enrichir les références des usagers :** L'établissement favorise les stages à l'étranger, qui constituent de véritables temps de formation, mais aussi des

voyages en groupe, dans le cadre notamment des Groupes d'Analyse de la Pratique. L'ITS est par ailleurs ouvert au programme européen ERASMUS.

- **Enrichir la réflexion de l'établissement** : L'enjeu est aussi d'enrichir les propres réflexions de l'établissement. Le jumelage de l'ITS avec des centres de formation québécois (Les Collèges d'Enseignement Général Et Professionnel (CEGEP) de Joliette et Gatineau au Québec) constitue une réponse à ce besoin.
- **Anticiper la mise en œuvre des normes européennes** : L'ITS se met en position d'introduire dans ses parcours de formation les ECTS (*European Credit Transfert System*) et la semestrialisation, pour les formations de Niveau III et supérieur.

Afin de coordonner ces différentes initiatives, l'ITS a créé un poste de responsable des stages et relations internationales.

E. La communication externe

La communication externe de l'établissement répond à deux enjeux :

- la valorisation de l'ITS en tant que centre de formation professionnelle,
- la promotion des métiers et des qualifications du travail social et de l'animation.

Les centres de formation du secteur ont peu de visibilité en dehors de leur champ. L'ITS cherche à se faire connaître en tant qu'institution locale intégrée dans le tissu économique et social du territoire, dans la diversité de ses activités.

Plus largement, l'établissement s'attache à valoriser le rôle et la légitimité des travailleurs sociaux, et à faire connaître les évolutions du travail social et de l'intervention sociale.

F. La responsabilité environnementale de l'ITS

Le développement durable comporte trois dimensions : la responsabilité environnementale, sociale et économique.

La question du développement durable se pose à deux niveaux pour l'ITS :

- inscrire dans le cadre des formations la notion de développement durable,
- prendre en compte la responsabilité de l'ITS en tant qu'organisation ayant un impact social, économique et environnemental.

Au-delà des initiatives individuelles, l'ITS s'engage à prendre en compte la problématique environnementale dans chacun des projets qu'il conduit.



Organigramme
Institut du Travail Social
Organisme géré par l'ATEC

ATEC

Laurent Gaud, Directeur Général

Pierre-Jean Brotons, Directeur Adjoint

Maryline Barillet-Lepley, Directrice Adjointe

Service Admissions - Information - Orientation
Responsable : Danièle Pinol

Pôle Enfance, petite enfance
Annick Karpowicz

Pôle Accompagnement à la vie professionnelle
Jean-François Rayon

Pôle Accompagnement à la vie quotidienne
Bénédicte Lafond

Pôle Animation
Claire Valentin

Pôle Formation continue

Pôle Formations Supérieures, Ingénierie et Recherche

Service Professionnalisation à l'intervention sociale
Pierre-Jean Brotons

Cellule Apprentissage
Coordonnateur : Jean-Marc Constancias

Cellule VAE
Coordonnatrice : Karine Céréz-Lauga

Service Prospective et développement
Maryline Barillet-Lepley

DEIS
Thierry Rivard

CAFDES
Maryline Barillet-Lepley

CAFERUIS
Patrice Leguy

Prépa CAFDES
Maryline Barillet-Lepley

Certifications Cadre
Maryline Barillet-Lepley

Stages catalogue
Isabelle Massaloux

Prépa Sélections

Tuteur référent

Maitre d'apprentissage

Stages Intra
Anne Denis

DEJEPS

BPJEPS

AMP

AVS

Mait. de maison
Surveil. de nuit

EFP

ETS

MA

EJE

AF

ES

ME

Services transversaux

Service Comptabilité
Responsable : Dominique Raguideau

Service Multimédia
Documentation Multimédia
Responsable : Laetitia Christophe Mayronnic

Service Économat
Responsable : Xavier Vinckel

Service Informatique
Responsable : Eddy Quillet

Service Humaines
Responsable : Virginie Sabourault

Service Administratif
Coordonnatrice technique : Maryse Eballard

Ressources Audiovisuelles
Coordonnateur : Xavier Vinckel

4. L'organisation institutionnelle

A. Les modalités hiérarchiques et fonctionnelles

1. L'organigramme de l'ITS

Voir page ci-contre.

2. Les rôles et fonctions

- **Le directeur général** : Le directeur général est chargé par le conseil d'administration de la mise en œuvre de la politique associative. Responsable des projets des établissements, il est en relation directe avec le président, garantissant le lien entre les sphères politiques et techniques. En collaboration avec les cadres de direction, acteurs de la politique associative, il assure le pilotage des missions, des ressources et des moyens de l'activité des établissements.
- **Les directeurs adjoints** : Membres du comité stratégique de l'ATEC, les deux directeurs adjoints assurent respectivement la direction des départements Professionnalisation à l'intervention sociale, et Prospective et développement. Ils assurent la mise en œuvre des orientations associatives au sein de l'ITS.
- **Les cadres intermédiaires de l'ITS** : Assurant l'encadrement de proximité, les cadres intermédiaires représentent la direction auprès de leurs collaborateurs. Ils favorisent l'articulation entre les différentes unités de l'ITS et le lien avec les services transversaux.
 - **Les responsables de pôle** : L'ITS compte des responsables de pôle, intervenant chacun sur un secteur de formation. Responsables de la définition et de la mise en œuvre du projet pédagogique de leur pôle, ils sont chargés d'animer l'équipe de secrétaires et de formateurs vis-à-vis desquels ils occupent

la fonction de responsable hiérarchique. Ils contribuent à ce titre à la gestion des ressources humaines de l'établissement : associés au recrutement des professionnels de leur pôle, ils émettent un avis concernant les demandes de formation et de mobilité interne de leurs collaborateurs.

- **Les coordinateurs de cellules :** Les coordinateurs des cellules transversales (apprentissage et VAE) assurent la gestion de leur activité et l'animation de leur équipe.
- **Les responsables des services transversaux :** Intervenant au service des différents établissements de l'ATEC ou des pôles de formation (le service admission), les responsables des services transversaux sont responsables de la gestion de leur activité et de l'animation de leur équipe, s'ils ont des collaborateurs sous leur responsabilité.

3. Le travail d'équipe

Le travail d'équipe s'inscrit dans le cadre d'intervention commun pour l'ensemble des professionnels défini par le projet associatif et le projet d'établissement.

Le travail en équipe au sein de l'ITS se fonde sur plusieurs principes :

- la contribution de tous à l'activité de formation,
- la connaissance de la nature et la prise en compte des contraintes de l'activité de chacun,
- le respect des personnes et des repères de travail communs.

Chaque professionnel intervient au sein d'un pôle, d'une cellule ou d'un service mais s'attache à cultiver des liens en dehors de ce périmètre.

L'ITS est organisé en pôles pédagogiques, qui contribuent à une meilleure lisibilité de l'établissement. Au-delà de cette structuration par pôle, les formateurs appartiennent cependant à une équipe unique. C'est tout le sens de l'objectif de partage des outils de formation et des connaissances entre intervenants.

B. La gestion des ressources humaines

L'établissement inscrit sa politique managériale et de gestion des ressources humaines dans les repères définis au niveau de l'ATEC. Chaque salarié doit pouvoir s'y inscrire dans un cadre d'intervention associant dialogue et concertation, l'établissement s'attachant à valoriser les compétences des salariés qui l'animent, et à promouvoir la mobilité interne, y compris au sein du dispositif associatif.

L'association dispose d'un service de gestion des ressources humaines intervenant auprès des trois établissements et assurant le lien avec les représentants du personnel. Il assure au sein de l'ITS une fonction d'appui technique, de conseil, d'accompagnement en ressources humaines, et de veille juridique. Il participe au processus de recrutement, à l'information des nouveaux professionnels et intervient sur les plans de formation des 3 établissements.

1. La mise en œuvre de l'entretien annuel

S'appuyant sur les fiches de poste adoptées au sein de l'établissement, les entretiens comprennent :

- une évaluation de la contribution professionnelle des salariés,
- l'entretien professionnel tel que défini par la réforme de la formation professionnelle, centré sur le projet professionnel de la personne et les besoins de l'établissement.

Temps d'échange privilégié entre le responsable et son collaborateur, les entretiens contribuent à l'élaboration du plan de formation, à s'assurer de la tenue des postes correspondant aux exigences définies par les fiches, mais aussi à permettre l'adaptation des rôles et fonctions aux évolutions des besoins. Les entretiens sont conduits selon des repères et une méthodologie présentés à tous, garantissant le respect des finalités de l'outil et des valeurs de l'association.

2. La formation continue des professionnels

La politique de formation professionnelle s'appuie sur une identification :

- des compétences disponibles au sein de l'établissement,
- des besoins en compétences et de leur évolution,
- du projet professionnel des salariés de l'ITS.

La mise en œuvre des entretiens annuels favorise l'inscription du plan de formation dans une stratégie de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

3. La place des vacataires

L'ITS fait chaque année appel à plusieurs centaines de vacataires, qui interviennent à plusieurs niveaux au sein de l'établissement (processus d'admission, formations, accompagnement...), contribuant de façon importante à la réalisation du projet.

4. L'intégration des nouveaux professionnels

L'accueil des nouveaux professionnels permet de faciliter leur prise de fonctions en leur communiquant l'ensemble des informations nécessaires, mais aussi, et plus largement leur intégration au sein de l'ITS en tant qu'établissement et collectif professionnel.

C. La communication interne

La communication interne vise à garantir que chaque professionnel et usager de l'établissement dispose des informations qui lui sont nécessaires. Au-delà, permettant l'émergence d'une vision commune de ce qu'est et de ce que fait l'établissement, elle contribue à la dynamique institutionnelle.

La communication transversale entre pôles, services et cellules est à cet égard particulièrement importante.

Relai d'information auprès de l'ensemble des salariés, l'encadrement intermédiaire joue un rôle clé dans la diffusion de l'information.

D. La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la qualité au sein de l'ITS

Face à l'évolution des exigences réglementaires, des attentes des organismes prescripteurs et des usagers, l'ITS entend poursuivre et structurer la démarche d'amélioration de la qualité de ses activités, et développer sa capacité à en rendre compte.

Le projet d'établissement constitue la base de ce travail.

E. Les moyens techniques et logistiques

1. La gestion financière

L'ITS est en lien avec le service économat et le service informatique de l'association.

LATEC dispose d'un service de comptabilité et gestion intervenant auprès de l'ITS sur les champs suivants :

- Production de documents.
- Veille de facturation.
- Suivi des frais.
- Elaboration des tableaux de bord de gestion.
- Information de professionnels et de personnes en formation.

2. La gestion administrative

Les différents pôles et activités disposent de secrétariats spécifiques fonctionnant de façon coordonnée. Ils participent à la gestion cohérente des dossiers administratifs, à la qualité de l'accueil des personnes ainsi que des relations avec les partenaires et interlocuteurs externes.

3. Le service économat

Le service économat, qui regroupe les professionnels des services généraux, est responsable de l'entretien des locaux de l'ITS, de la sécurité du site. Il assure aussi l'affectation des salles ainsi que la gestion du service de restauration, accessible aux usagers et aux salariés de l'ATEC.

4. Le service informatique

Le service informatique assure principalement la gestion et maintenance du parc informatique et du réseau de l'ATEC.

Responsable du fonctionnement de la base transversale, il est plus largement centre ressource en informatique.

Le service informatique est par ailleurs chargé de l'édition des plaquettes et documents de l'ITS et du CIBC.

AFORTS :	Association Française des Organismes de Formation et de Recherche en Travail Social
AMCE :	Assistantes Monitrices Catholiques de France
ATEC :	Association de Touraine Éducation et Culture
CEGEP :	Collège d'Enseignement Général et Professionnel (établissement d'enseignement pré-universitaire québécois)
CFA :	Centre de Formation d'Apprentis
CIBC :	Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
CNIL :	Commission Nationale Informatique et Liberté
COPEs :	Centre d'Ouverture Psychologique et Sociale (Paris)
CQP :	Certificat de Qualification Professionnelle
ECTS :	système Européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS est l'abréviation du terme anglais <i>European Credits Transfer System</i>)
ERASMUS :	programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités et les grandes écoles européennes (<i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students</i>)
LERFAS :	Laboratoire Etude Recherche Formation en Action Sociale
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OPCA :	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
P3R :	Pôle Ressource Recherche Régional
RNCP :	Répertoire National des Certifications Professionnelles
SAIO :	Service Admission Information Orientation
UNAFORIS :	Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale
VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience



Institut du Travail Social

17 rue Groison
BP 77554
37075 Tours cedex 2

téléphone : 02 47 62 33 33
télécopie : 02 47 41 01 44

e-mail : its@its-tours.com
site internet : www.its-tours.com